

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition d'un immeuble situé 45 A allées Léon Gambetta à 13001 Marseille
destiné à des activités culturelles**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie immobilière de redynamisation du centre ville de Marseille, le Département envisage de procéder à l'acquisition de biens immobiliers situés dans ce secteur et d'y installer certains services ou structures (bureaux, services avec accueil de public, associations,...).

Dans cette perspective, des recherches de locaux ont été entreprises et des propositions nous sont parvenues, offrant pour certaines d'entre elles de véritables potentialités pour le Département au titre de cette démarche de valorisation du centre ville de Marseille.

Ainsi, il a été étudié l'acquisition d'un immeuble situé 45 A Allées Léon Gambetta, avec un accès également 2 rue Beaumont à Marseille 13001, d'une superficie totale de l'ordre de 440 m².

Il s'agit d'un bâtiment de 4 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, à usage de bar, restaurant et habitations, dans un état d'entretien moyen qui nécessitera des travaux d'aménagement dans le cadre du projet du Département.

Le prix proposé par les propriétaires s'élève à 750 000 € Le Domaine, consulté, a fixé une valeur de 732 000 € assorti d'une marge de négociation de 10%. Ainsi, dans une hypothèse favorable, l'acquisition pourrait intervenir au prix de 750 000 €, celui-ci s'inscrivant dans l'estimation domaniale.

L'acquisition au prix de 750 000 € interviendra pour un immeuble libre de toute occupation. S'agissant des frais notariés, ils sont à la charge du Département acquéreur.

Ce bien, compte tenu de sa localisation constitue une véritable opportunité pour le Département au titre de sa politique foncière ayant notamment comme objectif de revaloriser ce secteur géographique en y développant entre autres des activités culturelles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL